



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents (e): M Francis CHASTRUSSE, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, M Stéphane PRUNIERE, M Didier LAJUGIE, M Jean-Jacques LAJUGIE, MME Tatiana MIERMON, Mme Florence LAFAGE,

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE, Mme Nathalie LEYDIS pouvoir à Tatiana MIERMON,

Excusé : M Jean-Marc PARJADIS, Mme Christine BOSREDON

Ordre du jour :

- Adoption PV de la réunion du 25 octobre 2025
- Désignation d'un secrétaire de séance

1-Vote du CFU (Compte Financier unique)

2- Affectation du résultat

3- Don à la commune

4- Demande de subvention Amende de Police

5- Questions et Informations Diverses

Phase Pro, Réhabilitation de l'ilot communal

Le PV de la réunion du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.
MME Florence LAFAGE est désignée comme secrétaire de séance.

1- Vote du CFU 2024

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que désormais le CFU remplace le Compte Administratif et le compte de Gestion. Le CFU a pour but de simplifier les processus administratifs entre la commune et le comptable, il est 100% dématérialisé.

Monsieur le Maire présente les résultats de 2024 en investissement et en fonctionnement.

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	111 953,94	0,00	99 008,88	0,00	210 962,82

Opérations exercice	129 050,17	157 369,99	23 446,82	19 463,94	152 496,99	176 833,93
Total	129 050,17	269 323,93	23 446,82	118 472,82	152 496,99	387 796,75
Résultat de clôture		140 273,76		95 026,00		235 299,76
Restes à réaliser	0,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	140 273,76	51 000,00	95 026,00	51 000,00	235 299,76
Résultat définitif		140 273,76		44 026,00		184 194,76

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le CFU présenté ci-dessus.

2- Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement 2024 a affecté en 2025 :

$$157\,369,99 - 129\,050,17 = 28\,319,82$$

$$28\,319,82 + 111\,953,94 \text{ (report de 2023)} = \mathbf{140\,273,76}$$

Solde d'investissement 2024 :

$$19\,463,94 - 23\,446,82 = -3\,982,88$$

$$\text{Report 2024} \quad 99\,008,88 - 3\,982,88 = 95\,026$$

Solde de restes à réaliser d'investissement

Dépenses : 51 000

Recettes : 0

Financement des RAR **-51 000**

AFFECTATION

1-Affectation au R/1068

Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus	0
2- Report en fonctionnement au R/002	140 273.76
3- Report en investissement au 001	95 026.00

2- Don à la commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur COLLONGE Jean-Pierre à fait un don à la commune pour un montant de 100 euros

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, remercie chaleureusement les donateurs et mandate monsieur le Maire pour émettre les titres correspondants

4- Demande de subvention Amende de Police

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'îlot communal, le parvis devant la mairie va être entièrement rénové.

En effet, une microstation d'assainissement y sera installée, et le parvis sera refait avec une finition en enrobé clair, accompagnée de bandes de guidage en résine de couleurs contrastées. Les contours seront réalisés en pierre naturelle afin de préserver l'harmonie architecturale du site.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme de voirie piloté par **CAUVALDOR**, mais le coût excédentaire par rapport à l'enveloppe dédiée à notre commune s'élève à **27 139,79 € HT**.

Considérant que la commune de **Nadailac-de-Rouge** est éligible à l'attribution d'une subvention au titre des produits des amendes de police pour l'année 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **sollicite une subvention** au titre des amendes de police 2025 et **mandate Monsieur le Maire** pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions et informations diverses

Phase Pro, restauration de l'îlot communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée La phase pro établie par Monsieur VERLHAC, pour la restauration de l'îlot communal. Il explique également les modifications que la commune a demandé afin de faire diminuer le prix :

- Changement des luminaires environ 5000 euros d'économies
- On retire les baffles acoustiques pour un plafond acoustique environ 5500 d'économie
- Changement du mode de pose du revêtement de sol, laies déroulées environ 5000 euros d'économie

-Dans la cuisine nous ne gardons que la hotte, le fourneau et la plonge avec le plan Inox

-la scène : triplites au lieu de prise unique, déplacement du boîtier scène, mis en place de rail pour éclairage, rideaux ...

A l'issue des débats, le Conseil Municipal approuve la phase pro et autorise monsieur le Maire à lancer les consultations des entreprises.

Ciné Belle Etoiles

Suite à une erreur de sélection en 2023 (film inadapté au public familial), la commune n'a pas fait appel à CAUVALDOR pour Ciné Belle Étoile en 2024. En 2025, une collaboration entre la mairie, Agnès, Le Clan et Christine O'SULLIVAN a été mise en place.

Une présélection de 6 films sera proposée au CLAN le 23 mars 2025. Celui-ci définira 3 films et 3 dates en semaine entre le 14 juillet et fin août, date buttoir d'envoi des 3 choix à CAUVALDOR le 2 avril.

Le groupement forestier de Nadaillac de Rouge a reconstitué un nouveau bureau, Monsieur BIALGUES Yves est président et monsieur Didier LAJUGIE est trésorier

Fin de séance 20h30